



N° 1750

Avril 2019

Salaires dans le secteur privé En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants

En 2016, le salaire mensuel moyen en équivalent temps plein d'une personne travaillant dans le secteur privé atteint 2 238 euros nets. Il augmente de 0,5 % en euros constants (après + 1,1 % en 2015), de façon plus marquée pour les cadres.

La moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 1 789 euros nets par mois en équivalent temps plein. Aux extrémités de la distribution, les 10 % les moins bien rémunérés gagnent moins de 1 189 euros par mois (1^{er} décile), tandis que les 10 % les mieux rémunérés perçoivent plus de 3 576 euros (9^e décile). Les salaires augmentent un peu plus fortement dans le haut de la distribution en 2016, ce qui accroît légèrement les disparités salariales poursuivant la tendance de ces dernières années. Ainsi, le 9^e décile de salaires augmente de 0,5 % en 2016 et de 5,0 % depuis 2008 alors que le 1^{er} décile augmente de 0,1 % en 2016 et de 2,3 % depuis 2008.

Hors contrats aidés et de professionnalisation, le salaire net en équivalent temps plein (EQTP) des femmes est inférieur de 18,9 % en moyenne à celui des hommes. Cet écart continue de se réduire, de 0,3 point par rapport à 2015 et de 3,4 points par rapport à 2002.

Le salaire des personnes présentes du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 dans le même établissement, soit un peu plus d'un salarié du privé sur deux, augmente de 2,0 % en euros constants. Cette hausse reflète en grande partie les progressions de carrière et les gains d'ancienneté de ce groupe, où les contrats à durée indéterminée, les hommes et les salariés à temps complet sont surreprésentés.

Odran Bonnet et Tony Vuillemin, département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2016, le salaire en équivalent temps plein (EQTP ; *définitions*) dans le secteur privé est en moyenne de 2 988 euros bruts par mois, soit 2 238 euros nets (*définitions*). Le salaire brut moyen (*définitions*) augmente de 0,9 % en euros courants (*figure 1*) et le salaire net de 0,7 %. La hausse des prix restant très modérée en 2016 (+ 0,2 %), les salaires moyens en euros constants (*définitions*) progressent à peine moins qu'en euros courants : + 0,7 % pour le brut et + 0,5 % pour le net. L'écart entre l'évolution du salaire brut et celle du salaire net provient d'une part, pour + 0,1 point, des hausses des taux de cotisations salariales pour la branche vieillesse du régime général et pour les retraites complémentaires. Il résulte d'autre part du dynamisme de l'épargne

salariale (*définitions*). Sur plus longue période, hors contrats aidés et de professionnalisation, les hausses de salaires en euros constants en 2016 sont plus faibles que celles des deux années précédentes mais dans la moyenne des évolutions observées depuis 2002 (*figure 2*).

Le salaire net moyen augmente plus fortement dans l'industrie et pour les cadres

Le salaire net moyen augmente de 1,2 % en euros constants dans l'industrie, de 0,9 % dans la construction et de 0,3 % dans le tertiaire. Dans les services aux entreprises notamment (qui incluent l'intérim), il croît de 0,4 %. Dans ce secteur, hors intérimaires, le salaire net moyen

progresse davantage (+ 0,8 %). Cet écart s'explique par la forte hausse des emplois intérimaires sur la période (+ 8,2 %), qui sont généralement moins rémunérés que les autres salariés de ce secteur.

Le salaire net moyen évolue différemment selon les catégories socioprofessionnelles, même si le ralentissement est généralisé. Pour les cadres, l'augmentation est la plus marquée (+ 0,6 %, après + 1,2 % en 2015), en particulier ceux dans l'industrie (+1,3 %) et le commerce (+ 1,1 %). Le salaire net des ouvriers progresse de 0,3 % (après + 1,1 % en 2015). Le salaire des ouvriers croît plus vivement dans le commerce (+ 0,8 %), l'industrie (+ 0,7 %) et la construction (+ 0,7 %). Le salaire net moyen des professions intermédiaires augmente de

1 Salaires mensuels moyens et répartition des effectifs en équivalent temps plein (EQTP)

	Salaires bruts			Salaires nets			Répartition des effectifs (en %)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2015	2016
	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)		
Cadres ¹	5 415	5 470	0,8	4 030	4 060	0,6	19,5	19,7
Professions intermédiaires	2 991	3 002	0,2	2 235	2 241	0,1	20,4	20,3
Employés	2 102	2 108	0,1	1 588	1 590	0,0	29,5	29,6
Ouvriers	2 207	2 220	0,4	1 674	1 681	0,3	30,6	30,3
Hommes	3 212	3 236	0,6	2 418	2 431	0,4	58,3	58,2
Femmes	2 611	2 642	1,0	1 950	1 969	0,8	41,7	41,8
Construction	2 684	2 714	0,9	2 025	2 047	0,9	8,0	7,8
Industrie	3 307	3 357	1,3	2 454	2 487	1,2	18,7	18,3
Tertiaire	2 904	2 926	0,6	2 186	2 197	0,3	73,4	73,9
Ensemble y c. emplois aidés	2 962	2 988	0,7	2 223	2 238	0,5	100,0	100,0
Ensemble hors emplois aidés	2 996	3 021	0,7	2 248	2 263	0,5	///	///

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

nouveau faiblement (+ 0,1 % après + 0,2 % en 2015), avec des évolutions contrastées par secteur d'activité : + 1,8 % dans le commerce, mais - 1,2 % dans les transports et - 0,7 % dans les services aux particuliers. Celui des employés est stable (après + 0,6 % en 2015), avec aussi des divergences sectorielles : + 0,6 % dans le commerce, mais - 0,5 % dans les services de transports et les services mixtes, qui regroupent des activités diverses comme les activités financières et d'assurance, l'information-communication ainsi que les activités immobilières.

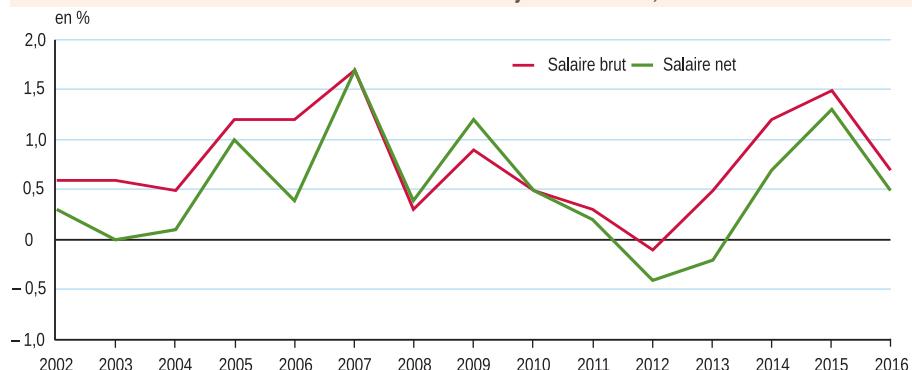
À caractéristiques identiques, le salaire net moyen progresse de 0,4 % en euros constants

La structure des emplois se modifie chaque année, notamment les compositions par secteur d'activité, condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) et qualification (approchée ici par la catégorie socioprofessionnelle). La variation du salaire net moyen résulte donc de deux effets. D'une part, elle provient des modifications de cette structure (effet de structure ; *définitions*). Celles-ci, dont la plus importante est l'élévation tendancielle de la qualification des salariés, contribuent à hauteur de + 0,1 point à la progression du salaire net moyen (hors contrats aidés et de professionnalisation). D'autre part, elle provient de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés (évolution de salaire à structure constante ; *définitions*) : les salaires nets en EQTP en 2016 sont plus élevés de 0,4 % par rapport à 2015 à catégories socioprofessionnelles, secteur d'activité et condition d'emploi constants.

Les salaires augmentent davantage dans le haut de l'échelle

En 2016, la moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 1 789 euros par mois en EQTP (salaire net médian ; *figure 3*).

2 Évolutions annuelles des salaires bruts et nets moyens en EQTP¹, en euros constants



1. Équivalent temps plein.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques ; hors bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

3 Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2016 et évolution entre 2015 et 2016 en euros constants

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2016	Évolution (en %)	2016	Évolution (en %)	2016	Évolution (en %)
1 ^{er} décile	1 189	0,1	1 245	- 0,2	1 145	0,3
2 ^e décile	1 346	0,1	1 420	- 0,1	1 270	0,4
3 ^e décile	1 479	0,2	1 566	0,1	1 383	0,4
4 ^e décile	1 621	0,3	1 721	0,2	1 499	0,5
Médiane	1 789	0,4	1 899	0,3	1 639	0,6
6 ^e décile	1 995	0,5	2 121	0,3	1 821	0,6
7 ^e décile	2 273	0,4	2 431	0,3	2 064	0,7
8 ^e décile	2 709	0,4	2 931	0,2	2 417	0,8
9 ^e décile	3 576	0,5	3 926	0,3	3 091	0,9
95 ^e centile	4 668	0,6	5 189	0,5	3 893	1,2
99 ^e centile	8 629	1,0	9 925	1,0	6 583	1,6
Moyenne	2 238	0,5	2 431	0,4	1 969	0,8

Lecture : en 2016, 10 % des salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, perçoivent un salaire mensuel net inférieur à 1 189 euros.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Le salaire net médian croît de 0,4 % en euros constants par rapport à 2015 et de 2,9 % par rapport à 2008 (*figure 4*). Il est inférieur de 20,1 % au salaire moyen, ce qui traduit de plus fortes disparités salariales dans le haut de la distribution.

Les 10 % de salariés les moins rémunérés gagnent moins de 1 189 euros nets (1^{er} décile), soit 0,1 % de plus qu'en 2015 et 2,3 % de plus qu'en 2008. À l'opposé, les 10 % les mieux rémunérés perçoivent plus de 3 576 euros par mois (9^e décile),

soit 0,5 % de plus qu'en 2015 et 5,0 % de plus qu'en 2008. Ainsi, tous les niveaux de l'échelle salariale augmentent en 2016, la hausse demeurant plus marquée dans le haut de la distribution. Les 1 % les mieux rémunérés gagnent eux plus de 8 629 euros (99^e centile) en 2016.

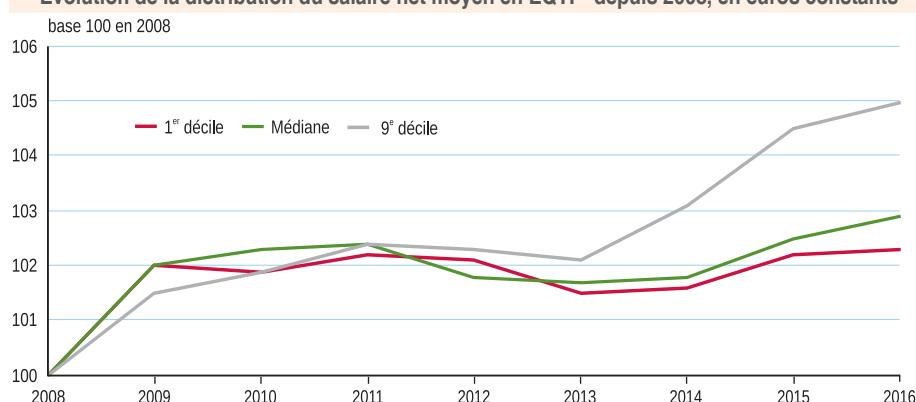
Les salaires des femmes sont inférieurs de 18,9 % en moyenne à ceux des hommes

En 2016, les salaires en EQTP des femmes sont en moyenne inférieurs de 18,9 % à ceux des hommes (hors contrats aidés et de professionnalisation). Cet écart continue de se réduire, de 0,3 point par rapport à 2015 et de 3,4 points par rapport à 2002. Les femmes travaillant plus souvent à temps partiel que les hommes, l'écart moyen de rémunération entre femmes et hommes est plus important si l'on considère les salaires perçus sans les rapporter au volume de travail.

Le salaire net moyen en EQTP des femmes progresse plus que celui des hommes en 2016 : + 0,8 % en euros constants contre + 0,4 %. Ainsi, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes diminue de 0,3 point. Cette réduction tient en partie à la hausse de la part des femmes parmi les cadres (35,2 % en 2016, après 34,8 % en 2015), catégorie en moyenne la mieux rémunérée. Par ailleurs, pour toutes les catégories socioprofessionnelles, le salaire net moyen augmente plus fortement pour les femmes que pour les hommes.

En 2016, 41 % de l'écart salarial entre femmes et hommes est dû au fait que la structure de la population salariée dans le privé par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi, n'est pas la même pour les hommes et pour les femmes. La part non expliquée de l'écart ne peut cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences de salaires entre femmes et hommes à poste de travail égal. Une partie des écarts restants provient en effet de différences de caractéristiques non observées entre les femmes et les hommes (ancienneté,

4 Évolution de la distribution du salaire net moyen en EQTP¹ depuis 2008, en euros constants



1. Équivalent temps plein.

Lecture : entre 2008 et 2016, le 9^e décile des salaires nets en EQTP a augmenté de 5,0 %, en euros constants, contre 2,3 % pour le 1^{er} décile.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, au sein d'entreprises aux profils potentiellement différents).

Les écarts de salaire entre femmes et hommes s'accroissent le long de l'échelle salariale : de 8,0 % pour le 1^{er} décile à 21,3 % pour le 9^e décile et jusqu'à 33,7 % pour le 99^e centile. Pour autant, même si les femmes restent moins rémunérées que les hommes, l'évolution de leurs salaires est, en 2016, plus favorable à tous les niveaux de l'échelle salariale, notamment dans le haut de la distribution.

Le salaire net horaire moyen atteint 14,7 euros en 2016

En terme horaire, le salaire net moyen est de 14,7 euros en 2016 (+ 0,6 % en euros constants par rapport à 2015 ; *figure 5*). Il s'élève à 26,0 euros pour les cadres, 11,0 euros pour les ouvriers et 10,6 euros pour les employés.

En 2016, les postes occupés toute l'année à temps complet représentent 53,0 % du nombre d'heures rémunérées. Le salaire horaire net des salariés occupant ces postes est en moyenne de 16,0 euros, supérieur à

celui des autres postes (13,2 euros). Cet écart s'explique notamment par le fait que, d'une part, les salariés à temps partiel sont en moyenne moins qualifiés que ceux à temps complet et, d'autre part, qu'à niveau de qualification égal, le salaire horaire moyen des premiers reste inférieur à celui des seconds.

Le salaire net des personnes en place augmente de 2,0 % en euros constants

L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des salariés du privé intègre les mouvements de main-d'œuvre : embauches, changements d'employeur, départs en retraite, etc. Pour neutraliser ces mouvements, on se restreint aux « personnes en place », c'est-à-dire les salariés présents du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 dans le même établissement, avec la même quotité de travail sur les deux années. Ce groupe de personnes en place représente 53,5 % du volume de travail en EQTP en 2016. Leur profil est différent de celui de l'ensemble des salariés. La part des hommes y est plus importante que parmi l'ensemble des salariés (62 % contre 58 %). Les salariés à temps complet ou en

5 Salaires horaires moyens et répartition des effectifs¹

	Salaires bruts		Salaires nets		Répartition des effectifs (en %)			
	Euros courants		Euros constants	Euros courants	Euros constants	2015		
	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)		
Ensemble	19,4	19,6	0,8	14,6	14,7	0,6	100,0	100,0
Hommes	20,9	21,0	0,6	15,7	15,8	0,5	58,8	58,8
Femmes	17,3	17,5	1,1	12,9	13,1	0,9	41,2	41,2
Cadres ²	34,8	35,1	0,5	25,9	26,0	0,2	19,9	20,2
Professions intermédiaires	19,7	19,8	0,2	14,7	14,8	0,1	20,3	20,2
Employés	13,9	14,0	0,4	10,5	10,6	0,2	29,2	29,2
Ouvriers	14,4	14,6	0,7	10,9	11,0	0,6	30,7	30,3

1. Effectifs en nombre d'heures travaillées.

2. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Encadré méthodologique

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent aux administrations sont remplacées progressivement par les déclarations sociales nominatives (DSN). En 2016, nombre d'entreprises ont remis des DSN, en plus de leur DADS, soit sur la base du volontariat, soit dans le cadre d'obligations, prévues par la loi du 23 mars 2012, et définies par le décret 2016-611 du 18 mai 2016. Dans ce contexte de changement progressif des sources d'informations, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés, entraînant un retard dans la sortie de cette publication annuelle. Ainsi, en 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les résultats en niveau de cette publication ne sont pas complètement comparables à ceux des publications sur les millésimes antérieurs. Les principaux changements sont les suivants :

- le temps de travail utilisé était déclaré uniquement en heures pour les millésimes précédents. Désormais, les variables caractérisant le temps de travail s'adaptent mieux aux différentes situations d'emploi et le temps de travail peut être déclaré en jours pour certains salariés. C'est notamment le cas pour les salariés au régime conventionnel du forfait-jours : pour le calcul du salaire horaire, leurs heures sont obtenues en multipliant le nombre de jours du forfait par le nombre moyen d'heures travaillées par jour, estimé à partir de l'enquête Emploi pour chaque catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité ;
- certains salariés qui ne déclaraient pas d'heures (comme les assistantes maternelles hors particulier employeur, et les journalistes à la pige notamment), auparavant exclus du champ de cette publication, y ont été réintégrés ;
- les entreprises préparant l'arrivée de la DSN ont pu revoir leur système d'information et donc modifier leur comportement déclaratif sur plusieurs variables qui n'ont pas d'incidence financière directe (comme sur les professions et catégories socioprofessionnelles).

Pour cette publication, les données du millésime 2015 ont ainsi été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes entre deux millésimes homogènes. Le salaire net moyen en 2015 est ainsi de 2 223 euros en EQTP dans cette publication, contre 2 250 euros dans la publication sur le millésime 2015 diffusé en octobre 2017 [Berger E. et al., 2017]. De même, l'écart salarial entre femmes et hommes est de 19,2 % en 2015 dans cette publication contre 18,4 % dans la publication précédente.

contrat à durée indéterminée (CDI) y sont également surreprésentés. En revanche, les salariés de moins de 30 ans et les employés sont sous-représentés parmi les personnes en place. Il en est de même des salariés du tertiaire, l'intérim relevant ici des services aux entreprises.

Le salaire net en EQTP moyen des personnes en place augmente de 2,0 % en euros constants par rapport à 2015 (après +2,8 %). Cette hausse est plus favorable que pour l'ensemble des salariés (+0,5 %), dans la mesure où elle intègre les gains liés à l'ancienneté et aux progressions de carrière. ■

Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont issus des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee

retraite ensuite. Dans ce suivi annuel, sont exclus les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont inclus, sauf dans les comparaisons en séries longues depuis 2002. Les salariés des particuliers employeurs, qui ne font pas l'objet de DADS, n'entrent pas dans le champ de l'étude. Les résultats sont issus du fichier exhaustif de diffusion des DADS. Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans 2 établissements est donc comptabilisé dans 2 postes distincts).

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps

plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\ 000/(0,5 \times 0,8) = 25\ 000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris ceux à temps partiel, sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations et contributions salariales obligatoires. Il intègre les sommes versées dans le cadre de l'**épargne salariale** (participation et intéressement).

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé dans les DADS à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour complémentaires santé obligatoires.

Les évolutions **en euros constants** sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages. L'évolution du salaire moyen se décompose en un **effet de structure** et une évolution à **structure constante**, obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes de salariés définis par la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel).

Pour en savoir plus

- Berger E., Bonnet O., Julia E., Vuillemin T., « Salaires dans le secteur privé - En 2015, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants », *Insee Première* n° 1669, octobre 2017.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Giénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : RPV et BR
Impression : Jouve
Code Sage : IP191750
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2019

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

